Arbre décisionnel - Guide d'évaluation de la conformité aux annexes I et II

Existe-t-il une condition ou pratique qui aboutit en la production d'un produit malsain?

- Oui → **Critique 1**
- Non ↓

Évaluer ce défaut comme critique s'il aboutit en la production d'un produit malsain.

Existe-t-il une condition ou pratique qui présente un risque à la santé et sécurité du consommateur ?

- Oui → **Critique 2**
- Non ↓

Évaluer ce défaut comme critique s'il présente un risque à la santé et sécurité du consommateur tel une lumière non-protégée, un produit chimique non approuvé, une contamination bactériologique, source d'eau non approuvée, des écroux, boulons, agrafes ou tout autre pièce de métal qui peuvent tomber sur le produit.

Existe-t-il une condition ou pratique qui expose le produit à des sources de contamination?

- Oui → **Critique 3**
- Non ↓

Évaluer ce défaut comme critique si le produit est exposé à la contamination tel un plafond qui fuit au-dessus du produit, débordement des eaux d'égoût dans la salle de transformation, chute de matériel sur le produit provenant de tuyaux surélevés, des substances toxiques dans la zone de transformation, évidence de la présence des rongeurs sur ou dans le produit ou sur les surfaces de contact, etc.

Existe-t-il une condition ou pratique qui compromet l'assurance que le produit est transformé dans des conditions sanitaires?

- Oui → **Critique 4**
- Non ↓

Évaluer ce défaut comme critique si des conditions non sanitaires telles que le refoulement d'égouts ou de drains, murs, plafonds, planchers et equipements sales et évidence des rongeurs, c.-à-d. excréments, dans les aires de transformation.

Existe-t-il une condition ou pratique qui empêche une bonne sanitation de l'usine?

- Oui → Existe-t-il une condition ou pratique présente dans un endroit où le poisson est emballé **et** qui est seulement à cet endroit (c.-à-d., murs, plafonds, planchers) **et** qui n'a aucun impact sur les autres aires de transformation?
  - Non → **Grave 5**
  - Oui → **Mineur 6**
- Non ↓

Évaluer les défauts comme grave s'ils empêchent une bonne sanitation de l'usine (voir définition du "programme sanitaire" dans le RIP) tels que des matériaux non-approuvés ou endommagés dans la construction des planchers, des plafonds, des murs, de l'équipement, etc. Ustensiles ou équipement faits de matériel non nettoyables ou absorbants tel que du bois ou du monofilament. Plancher fissuré, etc.

Existe-t-il une condition ou pratique qui peut résulter en la production d'un produit gâté, pourri, malsain?

- Oui → **Grave 7**
- Non ↓

Évaluer le défaut comme grave s'ils peuvent résulter en la production de produit gâté, pourri, malsain tel que mauvaises pratiques d'hygiène des employés, planchers extérieurs, murs, plafonds, portes, fenêtres etc. qui ne préviennent pas l'entrée de la vermine, température de chambre froide, materiaux d'emballage, ingrédients ou glace non protègés ou présence d'animaux dans l'usine.

Existe-t-il une condition ou pratique qui puisse empêcher la sanitation générale de l'usine?

- Oui → **Mineur 8**
- Non ↓

Évaluer les défauts comme mineurs s'ils empêchent la sanitation de l'usine (voir définition du "programme sanitaire" dans le RIP) tel que lumière mal installée, palettes endommagées, etc.

Existe-t-il une condition ou pratique qui ne rencontre pas les exigences de l'annexe I ou II?

- Oui → **Mineur 9**
- Non ↓

Évaluer comme mineur tout défaut qui n'ont pas été notés ci-haut

Pas un défaut